

L' Abeille.

3me. Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. "

3me. Année.

VOL. III.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC; 20 Juin 1851.

No. 30

ACADÉMIE DE FRANCE.

(suite.)

ACADÉMIE DES SCIENCES. C'est au Père Marsenne, l'ami et le protecteur de Descartes, que l'académie des Sciences doit son origine; car il assemblait chez lui plusieurs savants, qui formèrent bientôt des réunions plus régulières, d'où naquirent deux sociétés intéressantes: l'académie des Sciences de Londres, dont j'ai déjà parlé, et celle de Paris, le sujet de cet article.

Ainsi c'est le Père Marsenne que l'académie des Sciences de Paris reconnaît pour son fondateur, mais, après lui, Louis XIV est celui qu'elle regarde comme son premier protecteur. Cet illustre monarque, en effet, fut le premier à reconnaître l'utilité de cette belle institution, et à entreprendre de la faire progresser, en confiant cette glorieuse entreprise à son ministre Colbert. Alors, ainsi autorisé, celui-ci commença par former une organisation aussi compliquée que l'est aujourd'hui l'Institut royal de France, mais il ne tarda pas à lui imposer de salutaires modifications, car bientôt de ces États-généraux de la littérature, (c'est ainsi que les nomme Fontenelle) on retrancha l'académie Française, à laquelle on rendit son ancienne indépendance; on retrancha aussi l'histoire, qui fut ensuite le principe d'une académie particulière. Il ne restait plus ainsi que les sciences, matière déjà assez étendue pour être l'unique objet d'une grande académie, et ce fut celui de l'académie des Sciences, érigée en 1666, mais définitivement constituée sous ce titre en 1699.

Jusqu'à cette époque tous les membres de cette institution avaient été sur le pied d'une égalité complète; mais alors on y vit s'introduire un grand changement. Les membres furent partagés en quatre classes, composées chacune de vingt membres: celle des Honoraires, parmi lesquels le roi lui-même choisissait le président; celle des Associés, parmi lesquels on nommait le secrétaire et le trésorier, et qui, ainsi que les Honoraires, devaient tous habiter la France, à l'exception cependant de huit de ceux-là que l'on

pouvait choisir parmi les étrangers. La troisième classe était composée d'Ordinaires ou Pensionnaires, qui, pour être admis devaient tous être connus par quelque ouvrage considérable, et qui de plus devaient tous habiter Paris; les associés et les pensionnaires devaient tous apporter à tour de rôle quelques nouvelles observations. Enfin les Éléves, qui devaient être attachés chacun à un pensionnaire, formaient la 4me et dernière classe.

Ainsi composée, l'académie se divisa en six sections: la géométrie, l'astronomie, la mécanique, la chimie, la botanique et l'anatomie, qui en 1785 furent augmentées de quatre autres: l'histoire naturelle, l'agriculture, la minéralogie et la physique, en sorte que cette institution réunissait, comme dans un sanctuaire toutes les sciences les plus utiles et les plus intéressantes. Cependant, malgré cette grande utilité, l'académie, après avoir subsisté près d'un siècle, ne fut pas non plus à l'abri des coups de la révolution, elle vint comme les autres s'engloutir dans le gouffre de ces combats civils et inhumains. Mais après deux ans d'oubli, elle reparut en 1795 avec quelques modifications pour tenir, dans l'Institut de France, le premier rang, qu'elle céda bientôt à l'académie Française; elle est maintenant la troisième classe de l'Institut de France, et elle se glorifie d'avoir nourri dans son sein les plus grands savants de la France, et d'avoir été pour les sciences de la plus grande utilité.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS. Après avoir existé près de cent vingt-cinq ans, sans modification importante, sous le titre d'académie de peinture et de sculpture, ainsi nommée parcequ'on n'y recevait que des peintres et des sculpteurs, cette académie fut autorisée en 1648 et définitivement constituée en 1654 sous le titre d'académie de peinture et de sculpture de Paris. Son premier protecteur fut le Cardinal Mazarin, dont il est aisé de reconnaître les vues dans la pompeuse organisation qu'il donna à cette institution et dans le nombreux personnel de fonctionnaires qu'il attacha à sa direction et à son service. Parmi ceux-ci les principaux

étaient un protecteur, un vice-protecteur, un directeur, un chancelier, quatre recteurs, quatre adjoints aux recteurs, un trésorier, un secrétaire, et un grand nombre d'autres qu'il est inutile de nommer.

Cependant, malgré l'éclat avec lequel fut érigée cette institution, malgré la puissance et le nombre de ses protecteurs, elle n'en fut pas moins en lutte aux rivalités et aux cabales. Car, en effet, il existait depuis longtemps une académie, dite de St. Luc, composée d'artistes peintres, ravalés à la condition de métier, et qui, ayant rempli les règles auxquelles les soumettaient les jurandes et les maîtrises, se croyaient seuls en droit de pratiquer ouvertement les arts du dessin. Cette institution se crut donc lésée par l'établissement d'une nouvelle académie, et lui déclara une rivalité et une guerre qui durèrent près de quarante ans et ne cessèrent qu'à l'époque où un des membres les plus célèbres de l'académie de St. Luc accepta la direction de l'académie de Peinture et Sculpture de Paris.

Ainsi enfin délivrée des persécutions de sa rivale, l'académie des Beaux-Arts poursuivit avec plus ou moins de gloire sa brillante carrière jusqu'à ce qu'elle vint, comme toutes les autres institutions scientifiques, ses sœurs, s'évanouir sous les coups répétés de la révolution, mais pour reparaitre sous une forme nouvelle à la création de l'Institut de France, après la révolution.

En effet c'est dans cette organisation, composée d'abord de trois classes, puis plus tard sous le consulat, portée au nombre de quatre, que l'on en réserva une toute entière à l'académie des Beaux-Arts, qui depuis la Restauration n'a toujours été composée que de 40 membres, divisés en cinq sections: celles de peinture, sculpture, architecture, gravure et musique, auxquelles on ajouta en 1816 une sixième section composée de 10 membres libres. Enfin, avec ces dispositions, l'académie des Beaux-Arts doit présider aux concours annuels de peinture, sculpture, architecture, gravure et composition musicale, et c'est elle qui y distribue les prix dans une